



VILLEJUIF

Tout cède à notre union

Communiqué du maire

Des enfants à la rue !

Face à l'urgence sociale, le gouvernement doit donner les moyens à l'État d'assumer ses responsabilités

VILLEJUIF, LE 9 JUILLET 2025

À Villejuif, comme ailleurs, des familles avec enfants se retrouvent en situation de grande précarité, sans solution d'hébergement pérenne.

L'hébergement d'urgence relève de la compétence exclusive de l'État qu'il assume via le 115. Mais la demande est si forte que les moyens ne suivent plus.

Depuis des mois, ce sont des habitantes et habitants, des collectifs citoyens, des associations, des enseignants – mais aussi les services municipaux et les élus de Villejuif – qui se mobilisent pour accompagner, protéger, et mettre à l'abri des familles non prises en charge par le 115.

Cette mobilisation collective fait honneur au devoir d'humanité qui nous incombe face à une telle détresse.

Mais la solidarité locale, aussi forte soit-elle, ne peut compenser durablement les carences de l'État, d'autant que les moyens des collectivités ne cessent d'être réduits par les politiques gouvernementales.

Par ailleurs, la Ville de Villejuif est particulièrement engagée sur la question du logement. Elle construit activement des logements, notamment sociaux, en veillant à ce qu'ils répondent aux besoins réels des familles. Elle mène une lutte acharnée contre la spéculation immobilière, qui a contribué à faire baisser de 10 % les prix de l'immobilier. Elle accueille sur son territoire des acteurs de l'hébergement social et soutien la création de pension de famille. Ces efforts ont été reconnus par l'État, qui a labellisé notre commune *Territoire engagé pour le logement*.

Mais cette reconnaissance ne suffit pas : elle doit s'accompagner d'une prise en charge concrète par l'État des publics qui relèvent de sa responsabilité. Une commune ne peut, seule, faire face à une crise sociale de cette ampleur.

C'est pourquoi, aux côtés du collectif, la Ville de Villejuif :

- demande l'hébergement immédiat des deux familles, dont les enfants sont scolarisés à Joliot-Curie, Karl-Marx et Paul-Langevin ;
- demande l'arrêt des "sorties sèches" d'hébergement, et le maintien des familles sur la commune, afin de respecter à la fois le droit à l'hébergement et le droit à l'éducation ;
- réaffirme sa disponibilité à travailler avec les services de l'État dans un cadre partenarial digne de ce nom, à la condition que l'État assume ses responsabilités et respecte les droits fondamentaux des enfants et des familles.

Fidèle à ses valeurs, la Ville de Villejuif continuera de se mobiliser, aux côtés de Villejuifois.es, pour la défense des droits fondamentaux.

Pierre GARZON

Maire de Villejuif
Conseiller départemental
du Val-de-Marne

